

CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2020

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

03.- CABINET DE LA BOURGMESTRE - Création d'une Commission spéciale - Charte éthique des mandataires - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Lors de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2020, Monsieur Hajib El Hajjaji, Chef de groupe Ecolo au Conseil communal, interrogeait le Collège sur la concrétisation de son projet de charte éthique des mandataires, conformément à sa déclaration de politique générale 2018-2024.

Pour rappel, la déclaration de politique générale s'engage au point suivant : "De rédiger une Charte éthique des mandataires – applicable tant aux mandataires qu'aux fonctionnaires – et contenant un corpus de règles devant être respectées dans l'accomplissement des choses de la vie publique et de créer une Commission de déontologie communale, dont la mission sera de veiller au respect de la Charte éthique ; "

Dans sa réponse à Mr El Hajjaji, Madame la Bourgmestre a marqué son accord sur la mise en place d'un groupe de travail "éthique" en précisant que sa composition, son fonctionnement et sa méthodologie ferait l'objet d'une proposition du Collège communal au Conseil.

Pour répondre aux engagements pris par le Collège lors de la séance du 20 janvier 2020, il vous est proposé de vous appuyer sur les articles 49, 50, 55, 56 et 58 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers qui permet de créer en son sein une Commission spéciale, composée de 9 membres, choisis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal suivant la Clé d'Hondt afin de rédiger une proposition de Charte éthique des mandataires qui sera proposée au Conseil communal.

Tout membre du Conseil communal a le droit d'assister, avec voix consultative, à la Commission spéciale dont il ne fait pas partie pourvu qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas prévus par l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Il conviendra que les différents groupes politiques qui composent le Conseil communal, lors de sa prochaine séance, proposent le nom de mandataires en fonction de la Clé D'Hondt pour composer la commission spéciale. Pour rappel, la répartition entre les différents groupes politiques est la suivante : 4PS, 2MR, 1NV, 1CDH et 1 ECOLO.

Cette Charte éthique des mandataires – qu'il conviendra de rendre applicable tant aux mandataires qu'aux fonctionnaires – contiendra un corpus de règles devant être respectées dans l'accomplissement des choses de la vie publique et proposera la création d'une Commission de déontologie communale, dont la mission sera de veiller au respect de la Charte éthique ;
La Commission spéciale appellera et entendra les personnes qu'elle juge capables de l'éclairer.

Conformément au ROI, la commission spéciale sera présidée :

- par le membre du Collège qui a la compétence dans ses attributions ;*
- un autre membre du Collège ou un conseiller communal désigné par le « membre du Collège qui a la compétence dans ses attributions ».*

La Commission aura pour secrétaire le chef de Service aux attributions duquel ressortissent les affaires renvoyées. En cas d'empêchement, le Directeur général désignera le remplaçant.

04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Limbourg n° 208 - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Un habitant de la rue de Limbourg, sérieusement handicapé, sollicite la création d'un emplacement PMR spécifique à proximité de son domicile. La police a émis un avis favorable moyennant une modification des règlements complémentaires, compétence du Conseil communal. La rue de Limbourg est une voirie régionale, cette demande a donc été soumise au SPW qui a rendu un avis positif.

05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 20.4) - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, les modifications suivantes sont apportées à la version 20.3 :

- Rue des Déportés - Mise en sens unique limité, création d'une piste cyclable et marquage du stationnement.*
- Chaussée de Heusy - Marquage d'une bande de stationnement en partie sur le trottoir.*
- Rue Libon, à proximité du n°28 - Création d'une PMR.*
- Rue des Minières - Marquage d'une zone d'évitement striée à son carrefour avec la rue Grandjean.*
- Rue des Prairies, à proximité du n°15 - Création d'une PMR.*
- Rue Simon Lobet, à proximité du n°83 - Création d'une PMR.*

06.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Médiation locale - Rapport d'évaluation 2019 - Rapport financier 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Texte non transmis par le Service.

07.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale du 3 septembre 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2019 - Décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes - Règles de rémunération - Nomination d'administrateurs - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Les différents points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale IMIO initialement prévue le 29 juin 2020 ont été approuvés par le Conseil communal du 25 mai 2020.

En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, l'assemblée générale est reportée au 3 septembre 2020 et le dossier est représenté au Conseil communal du 29 juin pour mettre sa décision en adéquation avec la nouvelle date de l'assemblée générale. Les points repris à l'ordre du jour sont inchangés.

08.- CULTES - Eglise protestante (Laoureux) - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 du conseil d'administration de l'église protestante (Laoureux). Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	12.390,88	8.101,64	20.492,52
Dépenses	20.492,52	0,00	20.492,52

Le compte clôture par un boni de 0,00 euro.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 1.200,00euro.

09.- CULTES - Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste (Surdents). Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	4.681,04	1.025,75	5.706,79
Dépenses	4.538,47	0,00	4.538,47

Le compte clôture par un boni de 1.1681,32 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 4.325,52 €.

10.- CULTES - Eglise Saint-Roch - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Roch. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	10.602,34	6.619,11	17.221,45
Dépenses	9.411,17	5.686,80	15.097,97

Le compte clôture par un boni de 2.123,48 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 0,00 €.

11.- CULTES - Eglise Marie Médiatrice - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Marie Médiatrice. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	17.487,25	55.689,05	73.176,30
Dépenses	24.644,18	39.535,12	64.179,30

Le compte clôture par un boni de 8.997,00 €.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 4.463,00 €.

12.- CULTES - Eglise Immaculée Conception - Budget 2021 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le budget 2021 de la fabrique d'église Immaculée Conception.

L'équilibre à l'ordinaire est obtenu par l'inscription d'une subvention communale s'élevant à 18.944,356 €.

Une intervention communale est sollicitée à l'extraordinaire pour des travaux hydrofuges des murs exposés aux vents (et aux pluies) dominants.

13.- CULTES - Fabriques d'église et Conseils d'administration des églises protestantes - Budgets 2021 - Prorogation du délai de tutelle - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Les budgets 2021 des fabriques d'églises et des conseils d'administration sont soumis à la tutelle d'approbation exercée par le Conseil communal. La décision doit être prise endéans le délai de 40 jours à date de la réception de l'avis de l'organe représentatif du culte prorogable de 20 jours. Prorogation nécessaire en raison de l'absence de séance du Conseil communal durant les mois de juillet et août.

14.- COMMUNICATION - Mise à jour de la convention avec "La Quinzaine" et planning - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

La Ville annonce ses événements dans La Quinzaine et dispose gratuitement d'un encart rédactionnel hebdomadaire.

La Cellule Communication a formalisé cet accord par une convention avec la Quinzaine, pour l'année 2020.

Suite à la crise du covid19 et aux annulations d'événements, la convention a été mise à jour.

15.- CELLULE COMMUNICATION - Conseil communal du 29 juin 2020 - Convention avec le Centre culturel (Espace Duesberg) - Ratification - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

La séance du Conseil communal du 29 juin aura lieu à l'espace Duesberg, sans public et avec une retransmission en direct sur la chaîne youtube de la Ville de Verviers.

Le Conseil ratifie donc la convention de mise à disposition de l'espace Duesberg entre la Ville et l'A.S.B.L. "Centre culturel de Verviers", la prise en charge de la rediffusion en streaming par le CCV qui refacturera ensuite cette prestation à la Ville de Verviers.

M. AYDIN

16.- TERRAINS DE SPORTS - Terrain sis rue du Panorama - Projet de convention en faveur de l'A.S.B.L. "F.C. Entente Stembertoise" - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

En sa séance du 29 juin 2020, le conseil communal doit se prononcer sur la reconduction, aux mêmes conditions, du bail à long terme portant sur un terrain communal et sur les installations existantes (buvette, vestiaires, local de rangement) au bénéfice du Football club Entente Stembertoise sis rue du Panorama à 4801 Verviers (mieux référencé dans l'extrait de cadastre joint au dossier).

Décision du Collège communal du 18 juin 2020 :

Le Collège communal souhaite un bail annuel renouvelable chaque année. Préavis de trois mois.

Le Collège communal souhaite que la problématique de l'éclairage du site soit analysée dans sa globalité (avec le parking et l'école de Stembert). Phaser les travaux pour pouvoir engager les 20.000 € cette année.

Le Collège communal payera les factures d'électricité jusqu'à rénovation du système d'éclairage.

Toutefois, l'entretien du terrain et des équipements sera à charge du club.

Modifier le bail en ce sens.

Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de Mme la Bourgmestre pour examen et avis.

- 17.- **VOIRIE - Terrain sis Rue Henri Pirenne - Cession pour incorporation au domaine public communal - Plan de mesurage et projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Cession, à titre gratuit, par LOGIVESDRE à la Ville de Verviers d'une emprise de 32 m², sise à front de la rue Henri Pirenne, pour incorporation au domaine public communal (régularisation).

Décision du Collège communal du 28 mai 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 18.- **GESTION IMMOBILIERE - Immeuble et terrain sis rue Sècheval n° 4/6 - Acquisition - Décision de principe - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Décision de principe d'acquérir l'immeuble rue Sècheval n° 4/6 au prix de 150.000 €.

Allocation extraordinaire : 124-71266-56 20200016 – Financement dans le cadre de la PGV 2018.

Décision du Collège communal du 28 mai 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 19.- **APPELS A PROJET "ALLIANCE EMPLOI - ENVIRONNEMENT" - Ecopasseurs communaux - Rapport annuel 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Rapport annuel détaillant les missions « Information » et « Energie » réalisées par l'écopasseur communal en 2019, en vue de liquider le subside de fonctionnement versé par le SPW – Direction du Développement durable.

Décision du Collège communal du 19 mai 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 20.- **VOIRIE - Rue Pierre Delaval n° 13 (anciennement Stembert) - Chemin vicinal n° 38 - Cession d'un excédent de voirie - Vente - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Cession d'un excédent de voirie versé précédemment dans le domaine privé de la Ville au propriétaire riverain, soit 15 m² au prix de 600 €.

Décision du Collège communal du 4 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 21.- **VOIRIE - Rue des Combattants et chemin de Cockaihayé n° 22A, 22B et 22C - Lotissement IMMOBAT - Excédent de voirie (lot 2) appartenant au domaine public à verser dans le domaine privé - Adoption du plan de mesurage - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Adoption du plan de mesurage du géomètre et versement d'un excédent de voirie de 75 m² dans le domaine privé de la Ville.

Décision du Collège communal du 4 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 22.- **VOIRIE - Rue des Combattants et Chemin de Cockaihayé 22A, 22B et 22C - Régularisation d'emprises et d'excédent de voirie - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Echange sans soulte entre la Ville de Verviers et les promoteurs :

- *Cession par les promoteurs des lots 1A et 1B – 67 et 18 m² – au domaine public communal.*
- *Cession d'un excédent de voirie – 75 m² – versé précédemment au domaine privé de la Ville aux promoteurs.*

Décision du Collège communal du 4 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

23.- GRAND BAZAR - Travaux en toiture - Demande d'un crédit d'urgence - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable estimé à 53.845 € TVA comprise.

Crédit inscrit à la proposition de MBI non encore approuvée à l'allocation extraordinaire 526/72366-53 20141008 – Financement P.G.V. 2017.

Urgence de réaliser les travaux sans tarder : infiltrations d'eau, présence d'amiante...

Décision du Collège communal du 4 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

24.- CONVENTION entre la Ville et le Service Insertion du C.P.A.S. dans le cadre de travaux de jardinage - Adoption - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Mise à disposition de la Ville par le CPAS de son équipe de jardinier (JARDILINE) pour l'entretien d'espace verts principalement dans des écoles communales.

Décision du Collège communal du 11 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

25.- ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - Phases 1, 2 et 3 de 2020 et phases 1 et 2 de 2021 - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Suivant la convention cadre ORES Assets / Ville de Verviers approuvée par le Conseil communal de décembre 2019, travaux de remplacement du parc d'éclairage communal en vue de sa modernisation :

- *Phase 1 de 2020 : 277 points lumineux à Stembert pour un montant de 83.883,40 € TVA comprise.*
- *Phase 2 de 2020 : 176 points lumineux à Stembert pour un montant de 48.827,52 € TVA comprise.*
- *Phase 3 de 2020 : 101 points lumineux à Verviers pour un montant de 57.699,22 € TVA comprise.*
- *Phase 1 de 2021 : 274 points lumineux à Lambermont pour un montant de 70.904,34 € TVA comprise.*
- *Phase 2 de 2021 : 174 points lumineux à Lambermont pour un montant de 54.282,79 € TVA comprise.*

Total : 1.002 points lumineux pour un montant de 315.567,27 € TVA comprise.

Décision du Collège communal du 11 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

26.- VOIRIE - Protocole d'accord d'adhésion à la centrale d'achat entre l'A.I.D.E. et la Ville pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux - Adhésion - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Accord-cadre sous forme d'une centrale d'achat initié par l'AIDE à laquelle toutes les communes de la Province de Liège peuvent adhérer pour leurs dossiers exclusifs portant sur la réalisation des différents essais et analyses sous rubrique.

Décision du Collège communal du 11 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

27.- POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Aménagement de la place de la Grâce - Projet - Fixation des conditions de marché - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable estimé à 81.032,64 € TVA comprise.

Allocation 421/73166-51 20200023 – Financement P.G.V. 2018.

Décision du Collège communal du 11 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

28.- PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI 2022-2027) ET PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LES RIVIERES PAR UNE APPROCHE INTEGREE ET SECTORISEE (PARIS 2022-2027) - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Inventaire des cours d'eau 3ème catégorie et proposition d'actions (gestion de la biodiversité, des inondations et d'un point de vue économique et socio-culturel).

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

29.- VOIRIE - Rue des Coteaux n° 65 - Excédent de voirie appartenant au domaine public à verser dans le domaine privé - Adoption du plan de mesurage - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Adoption du plan de mesurage du géomètre et versement d'un excédent de voirie de 32,76 m² dans le domaine privé de la Ville.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

30.- VOIRIE - Rue des Coteaux n° 65 - Cession d'un excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville - Décision de principe - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Décision de principe de céder un excédent de voirie versé précédemment dans le domaine privé de la Ville au propriétaire riverain, soit 32,76 m² au prix de 655,20 €.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

31.- IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Alliés n° 67-71 - Démolition - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable estimé à 73.204,82 € TVA comprise.

Allocation 930/724-56 20161022 financée par emprunt.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

32.- P.D.U. 2018-2024 - Bibliothèque - Espace Blavier - Aménagement des locaux - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable estimé à 95.108 € TVA comprise.

Allocation 124/72466-54 20200017 – Financement par la P.D.U. 2018-2024.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

33.- REALISATION D'UN ITINERAIRE CYCLO-PIETON entre le Pont Louise (rue des Hospices) et l'extrémité Nord-Est du parc Marie-Louise sur la rive gauche de la Vesdre - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure ouverte estimé à 272.354,66 € TVA comprise.

Crédit inscrit à la proposition de MBI non encore approuvée à l'allocation extraordinaire 421/731-53 20201003 – Financement emprunt et subsides.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

34.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Séroule - Mise en conformité des installations électriques et d'incendie - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure ouverte estimé à 283.440,88 € TVA comprise.

Allocation 000/724-56 20200002 financée par emprunt.

Décision proposée au Collège communal du 18 juin 2020 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

M. CHEFNEUX

35.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Société royale Polyglotte Verviers - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

La Société royale Polyglotte de Verviers fêtera en 2020 son 150ème anniversaire. Cette société a été créée à Verviers sous l'impulsion de M. Alexandre Aluffi en 1870, ce qui en fait le premier club polyglotte de Belgique. La société qui a pris le statut d'asbl en 1993 a pour objet de faciliter la pratique de langues vivantes par des conversations amicales en toutes langues. Pour la réalisation de son objet, l'asbl peut utiliser les moyens suivants : conférences, débats, club de conversation, voyages culturels.

Pour aider la Société Royale Polyglotte de Verviers à organiser les festivités prévues à l'occasion de son 150ème anniversaire et la soutenir dans ses activités habituelles qui contribuent à la vie sociale et culturelle verviétoise, le Collège propose d'apporter son soutien à la Société royale Polyglotte de Verviers via un subside de 250 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

36.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Jazz à Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

L'édition 2020 du Jazz à Verviers Music Festival se tiendra du 11 au 26 septembre 2020. Il sera comme chaque année l'occasion de faire de splendides découvertes et de réentendre des musiciens confirmés. Suite à la crise du COVID, la programmation initialement prévue est en cours d'actualisation. Vu la grande difficulté de faire se déplacer des musiciens étrangers, ce seront presque uniquement des artistes de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui seront finalement programmés.

Par contre ce sera bien le violon qui restera le fil conducteur de la programmation, cette 14ème édition de Jazz à Verviers s'inscrivant dans le cadre de l'Année musicale 2020, année de commémoration du 200ème anniversaire de naissance d'Henri Vieuxtemps.

L'édition 2020 débutera le 11 septembre au Centre touristique de la Laine et de la Mode avec un concert de Steve et Grégory Houben, le 12 septembre, le CTLM accueillera Toine Thys, le Big Band de la WDR se produira le 18 Septembre au Centre culturel d'Eupen. Des concerts sont encore prévus le 25 Septembre au Centre culturel de Verviers et le 26 à Malmédy. Ce festival est le seul à être programmé en partie en Communauté française et en Communauté germanophone.

Vu l'intérêt que constitue cette manifestation en termes de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Festival international Jazz à Verviers via un subside de 5.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

37.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Musicales Guillaume Lekeu, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

« Les Musicales Guillaume Lekeu » est un événement musical de premier plan à Verviers dédié à la mémoire d'un de ses plus illustres compositeurs : Guillaume Lekeu. Né sous l'impulsion de Jeannine Gillard, ce rendez-vous de musique classique de qualité met chaque année à l'honneur des talents reconnus. En 2019, les organisateurs des Musicales Lekeu avaient décidé de faire l'impasse pour se consacrer totalement aux Musicales 2020, année de commémoration du 150ème anniversaire de la naissance de Guillaume Lekeu et du 200ème anniversaire de la naissance d'Henri Vieuxtemps.

En raison de l'épidémie Covid 19, la programmation des Musicales Lekeu 2020 ne débutera que le 9 octobre à 19h00 par un concert / conférence sur Guillaume Lekeu au Centre touristique de la laine et de la mode (conférence présentée par Madame Jeanine Gillard, avec Elisabeth Deletaille, violon, Anne Renouprez, soprano, Christiane Rutten, piano, Jean-Bernard Barnabé, flûte). Le 31 octobre à 20h00, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie dirigé par Vahan Mardirossian donnera un concert à l'Eglise de Heusy. Le 15 novembre à 15h, l'église de Heusy accueillera un duo de Saxophones Alain Crépin (Chef de la musique des Guides et fondateur du concours international "Sax") et Rhonny Ventat (professeur au Conservatoire de Verviers). Le 20 décembre 2020 à 20h00, l'Hôtel Verviers accueillera un concert de Sylvia Huang (violon) et Eliane Reyes (piano). Elles interpréteront la sonate n° 10 de Beethoven, une sonate de Debussy ainsi que la sonate de Lekeu. Les Musicales se termineront le 26 janvier 2021 à 15h00 au Centre touristique de la Laine et de la Mode avec un concert-conférence consacré à Albert Dupuis (conférence présentée par Louis-Bernard Koch, Gaëtane Prouvost, violon et Eliane Reyes, piano)

Vu l'intérêt que constitue cette manifestation en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl Les Musicales Guillaume Lekeu via un subside de 5.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

38.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. Les Minières "Les Mine'Rires" - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Depuis 2015 l'asbl Les Minières organise chaque année le festival intitulé « Les Mine'Rires ». L'édition 2020 initialement prévue les 13, 14 et 15 mars a dû être reportée pour cause de Covid au 11, 12 et 13 septembre, la programmation restant identique (spectacle "Improhibition" le vendredi soir, les humoristes Fabien Le Castel et Cécile Djunga le samedi soir et le spectacle pour enfants « Pirate, vivez l'aventure » le dimanche après-midi). Ce jeune festival voit son succès s'accroître d'année en année et peut constituer progressivement une belle vitrine pour la Ville de Verviers.

Pour que cette initiative puisse se poursuivre et continuer à contribuer à promouvoir une image culturelle positive de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Festival « Les Mine'Rires » via un subside de 250 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

39.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Zone-Art A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

L'ASBL Zone-Art est reconnue comme Centre d'Expression et de Créativité par la

Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle organise depuis plusieurs années des ateliers encadrés par des animateurs professionnels dans leur domaine et des bénévoles compétents à l'attention d'un public composé de personnes porteuses d'un handicap mental. Des ateliers organisés sur le long terme permettent aux participants d'apprendre à leur rythme. L'asbl propose des ateliers d'art plastique, de musique, d'art numérique, de danse ainsi que de nombreux stages de découverte d'autres pratiques artistiques.

L'un des objectifs de Zone-Art étant de permettre un apprentissage professionnel artistique à ses participants, l'asbl a sollicité la Service de la Culture afin d'obtenir une subvention permettant de faire l'acquisition de matériel de qualité professionnelle, pour permettre à ses artistes de développer leur talent et de travailler avec les mêmes outils que n'importe quel artiste.

Pour que ce type d'initiative, visant à rendre l'art et la culture accessibles à tous et à favoriser l'autonomie, puisse se poursuivre, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl Zone-Art pour l'achat de matériel pour ses ateliers via un subside de 500 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

40.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Films Bulle, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

L'asbl Films Bulle est une société de production cinématographique basée à Verviers depuis 2013. Elle a été créée et est dirigée par la comédienne et réalisatrice verviétoise Daphné Baiwir. L'asbl a, depuis sa création, produit plusieurs courts-métrages et documentaires qui ont connu différents moyens de diffusion, en Festival, à la télévision, et en milieu scolaire, où elle a rencontré plusieurs milliers d'élèves depuis 2014 dans le cadre de projections-rencontres et d'ateliers Cinéma.

Le nouveau projet de l'asbl est la réalisation d'un documentaire sur le cinéaste verviétois des années 70 André Grignard, très actif dans les années 70 et 80, et qui est aujourd'hui totalement introuvable. L'asbl a sollicité le Service de la Culture pour obtenir une aide qui lui permettra de poursuivre son travail de recherche dans de bonnes conditions. Le soutien de la Ville dont est originaire André Grignard renforcera par ailleurs la crédibilité de la réalisatrice auprès d'autres instances sollicitées.

Pour que ce projet porté par une jeune asbl verviétoise et visant à faire découvrir par un large public un artiste verviétois aujourd'hui oublié et contribuer ainsi à renforcer la place de Verviers sur la scène du cinéma belge, puisse se concrétiser dans de bonnes conditions, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl pour la réalisation du film « Looking for André Grignard » via un subside de 500 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

41.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Le Chœur de la Ville de Verviers - Approbation - Avis la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Chaque année, depuis 2007, le Chœur de la Ville de Verviers (anciennement Maîtrise) organise un festival de musique sacrée et de musique ancienne. Depuis son édition 2018, ce festival a pris pour nom le New Baroque Festival.

Face aux incertitudes pesant sur l'organisation des manifestations en raison de la situation sanitaire (impossibilité pour les choristes et musiciens de répéter suffisamment, inconnue quant à la possibilité de déplacement des musiciens étrangers...), les organisateurs ont décidé dès la mi-avril d'annuler le New Baroque Festival 2020 et de se limiter à la présentation de deux concerts dont l'organisation pouvait être a priori maintenue.

Ainsi, le 29 novembre 2020, dans le cadre du 250ème anniversaire de la naissance de Beethoven, le Chœur de la Ville de Verviers coordonne l'organisation d'un concert lors duquel sera présentée l'intégrale de la 9ème Symphonie. Ce concert exceptionnel se tiendra à l'église Saint-Remacle et rassemblera le Centre Culturel de Verviers, le Conservatoire Royal de Liège (classe d'orchestre et chœurs du conservatoire, le chœur symphonique de Liège sous la direction de Patrick Baton) et le Chœur de la Ville de Verviers (direction : Jean-Michel Allepaerts).

Enfin, le 5 décembre à 16h00 à l'église Saint-Remacle, un concert sera organisé dans le cadre de la fête de Noël. Les Solistes baroques de Liège, sous la direction de J-M Allepaerts, interpréteront une œuvre restée de nos jours très populaire et emblématique de la musique baroque française du Grand Siècle : la Messe de Minuit de Marc-Antoine Charpentier, composée sur des airs populaires de Noël.

Vu l'intérêt que constitue ces manifestations en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Chœur de la Ville de Verviers pour l'organisation de ces concerts via un subside de 2.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

42.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire - Prix artistiques de la Ville de Verviers A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Dans les années 20 ont été créés à Verviers deux prix de Violon permettant de rendre hommage à deux grands violonistes verviétois : le Prix Henry Vieuxtemps en 1921 et le prix Edouard Deru en 1928. Les prix Vieuxtemps et Deru ont été remis jusqu'en 2012. Pour donner une dynamique nouvelle à ces concours musicaux, une asbl a été créée en 2015 à l'initiative du Conservatoire, de l'Académie des Beaux-Arts et du Centre culturel de Verviers. En accord avec les responsables des comités Deru et Vieuxtemps ainsi qu'avec la direction du Conservatoire, cette nouvelle asbl « Prix artistiques de la Ville de Verviers » se charge depuis lors de l'organisation des concours et des manifestations susceptibles d'encourager et de promouvoir de jeunes artistes. Les deux premiers concours ont été organisés en 2015 et 2017

Le week-end des 22 et 23 février 2020 a été organisé au Conservatoire une nouvelle édition du concours « Prix artistiques de la Ville de Verviers » qui a pris une dimension particulière puisque Verviers célèbre en 2020 le 200ème anniversaire de la naissance du violoniste Henri Vieuxtemps.

Pour que puisse se poursuivre l'organisation de tels concours rendant hommage à de grands musiciens verviétois et permettant de faire découvrir de nouveaux talents et vu l'intérêt que constitue ces manifestations en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl Prix artistiques de la Ville de Vervier pour l'organisation de ces concours via un subside de 2.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

43.- CULTURE - Collaboration Ville/Université de Liège - Convention de partenariat, encarts presse et organisation pratique - Adoption - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Depuis janvier 2012, une collaboration entre la Ville de Verviers et l'Université de Liège a permis d'organiser une série d'activités en commun : de grandes conférences gratuites et un espace université Verviers/Ulg. La dernière convention de partenariat d'une durée de 1 an adoptée par le Conseil communal le 29 avril 2019 et qui couvrait les années académiques 2019-2020 doit être renouvelée pour l'année académique 2020-2021.

Le Collège invite le Conseil à approuver la nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'Université de Liège.

44.- MUSEES - Convention de partenariat pass Province de Liège Tourisme - Ratification - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Par mail du 8 juin dernier, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège informait les attractions touristiques du lancement d'un pass à destination des habitants du territoire de la Province. Le but étant de promouvoir l'attractivité touristique de la Province de Liège. Les détenteurs du pass, qui est gratuit, peuvent bénéficier dans les attractions touristiques d'avantages (réduction sur une entrée, boisson offerte, goodies...)

Si nous étions intéressés, nous devons répondre à un questionnaire en proposant ce que nous offririons au détenteur du pass. Avec l'accord de l'échevin, les musées ont répondu au questionnaire en ligne en proposant d'offrir à chaque détenteur du pass une carte postale d'un tableau du musée et un badge à l'effigie du musée (nous en avons de stock). Par retour de mail, en date du 11 juin, la fédération du tourisme nous informait que notre proposition (badge et carte postale) avait été acceptée et qu'il ne nous restait plus qu'à signer la convention pour pouvoir bénéficier de leur communication.

Tous les avantages accordés grâce au pass Province de Liège feront l'objet d'une campagne de promotion sur les différentes plateformes de la fédération et à travers différents médias. Un site web spécifique permettra également de suivre l'évolution de cette offre dans le temps.

La convention est établie pour une durée illimitée. Néanmoins, chaque année, nous serons contactés afin de confirmer la prolongation des réductions et les avantages en cours. Nous pourrions alors modifier les offres proposées ou tout simplement quitter le projet.

Le pass sera donc lancé le 1er juillet. Il faut donc avoir renvoyé la convention signée avant cette date ainsi que toutes les informations pour que la Maison du Tourisme puisse lancer sa communication fin juin. C'est pourquoi nous vous demandons de ratifier la convention puisque le délai est trop juste pour envoyer toutes les infos à temps.

45.- MUSEES - Convention de mise en dépôt du tableau Vanitas d'Armand Rassenfosse - Adoption - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

En septembre 2019, les Musées de Verviers ont répondu à un appel à projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour acquérir l'œuvre d'Armand Rassenfosse, Vanitas. Arrivée en décembre 2019, cette œuvre réalisée en 1931 s'inscrit dans la tradition des « Vanités », genre pictural à valeur symbolique et philosophique qui dénonce les jouissances éphémères des sens, la vacuité de la vie humaine face à la certitude de la mort.

La Fédération Wallonie Bruxelles nous a transmis ce 4 juin 2020 une convention de mise en dépôt que nous vous soumettons pour approbation.

46.- BIBLIOTHEQUE - Poursuite de l'activité Médiathèque en 2020 - Reconduction - Avenant à la convention PointCulture - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Depuis janvier 2019, la Médiathèque a quitté le giron du Centre culturel de Verviers pour intégrer la Bibliothèque de Verviers. Afin de continuer à recevoir le subside de la Fédération Wallonie Bruxelles (25.000 €) pour le fonctionnement de la Médiathèque, il était nécessaire de renouveler une convention liant la Ville avec l'asbl PointCulture au terme de laquelle cette asbl offre une série de services à la médiathèque (accès à la réserve centrale de PointCulture et à son réseau, logiciel de prêt, centrale d'achats...). L'asbl étant appelée à disparaître, cette convention avait été reconduite pour l'année 2019 uniquement.

Après plusieurs changements de positionnement, l'asbl PointCulture, a informé qu'elle avait décidé de poursuivre pour un an au minimum ses activités liées au prêt de médias. Elle propose dès lors un avenant à la convention la liant à la médiathèque de Verviers pour l'année 2020. Pour garantir les conventions signées par ailleurs (FWB, CCV) et assurer le fonctionnement minimum de la médiathèque, le Collège propose d'approuver cette convention qui liera la Ville de Verviers et l'asbl PointCulture pour une durée d'un an.

47.- BUDGET PARTICIPATIF - Ensival - Lambermont - Petit-Rechain - Projets de sécurisation et sociétés à consulter + adaptation de l'équilibre - Finalisation des dossiers A326 - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Le Collège s'est prononcé en faveur d'une modification de la répartition budgétaire interne de l'enveloppe globale du Budget Participatif et sur le fait que les enveloppes internes issues de cette nouvelle répartition doivent être considérés comme approximatives, c'est-à-dire fondée sur les estimations actuelles des projets.

M. LOFFET

48.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Statut administratif des grades légaux - Modifications - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 18 février 2020, propose au Conseil communal de modifier le règlement relatif au statut administratif des grades légaux.

49.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Statut pécuniaire des grades légaux - Modifications - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 18 février 2020, propose au Conseil communal de modifier le règlement relatif au statut pécuniaire des grades légaux.

50.- PERSONNEL COMMUNAL - Statut administratif - Diverses modifications - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 28 mai 2020, propose au Conseil communal d'adopter le statut administratif applicable au personnel communal avec effet dès approbation par l'Autorité de Tutelle.

51.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Conditions de recrutement au grade de gradué(e) spécifique "responsable du personnel d'entretien" - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 28 mai 2020, propose au Conseil communal de décider de créer, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière au grade de gradué(e) spécifique « responsable du personnel d'entretien » et de compléter la composition des comités de sélection.

52.- PERSONNEL OUVRIER - Conditions de recrutement au grade d'auxiliaire professionnelle - Technicien(ne) de surface (nouvelle appellation de l'ouvrier(ère) d'entretien) - Modifications - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 28 mai 2020, propose au Conseil communal de modifier, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière au grade d'auxiliaire professionnelle - technicien(ne) de surface (nouvelle appellation du poste d'ouvrier(ère) d'entretien) et d'adapter la composition des comités de sélection.

53.- PERSONNEL OUVRIER - Conditions de recrutement au grade de manœuvre - Modifications - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 28 mai 2020, propose au Conseil communal de modifier, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière au grade de manœuvre et d'adapter la composition des comités de sélection.

54.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Projets de modifications budgétaires n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt provisoire & tableau de bord quinquennal 2020/2025 - Actualisation - Avis de la Section de M. l'Echevin LOFFET, Echevin.

Il y a lieu de faire adopter au prochain conseil les projets de MB1/2020 ordinaire et extraordinaire ainsi que le tableau de bord 2020/2025 actualisé. La MB1/2020 ORDINAIRE se solde par un boni global de 19.457,16 € et la MB1/2020 EXTRAORDINAIRE totalise des recettes et dépenses pour 68.983.646,23 €.

Le tableau de bord quinquennal 2020/2025 a été actualisé et les nouveaux résultats sont à l'équilibre jusque 2025. Il présente un boni cumulé de 31.351,65 € en 2025.

Le plan d'embauche 2020 a été actualisé également.

55.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Compte de l'exercice 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il y a lieu d'approuver le compte 2019 du CPAS.

Le résultat budgétaire à l'ordinaire se clôture par un boni de 4.529,94 € ;

56.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget 2020 - Modification budgétaire n° 1 (services ordinaire et extraordinaire) et projections financières à 5 ans - Réformation - Décision - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il y a lieu de :

- Réformer le service ordinaire de la première modification budgétaire du CPAS.
- Approuver le service extraordinaire de la première modification budgétaire du CPAS.
- refuser le plan quinquennal à 5 ans.

La MBI/2020 ORDINAIRE totalise, après réformation, des recettes et dépenses pour un montant de 76.338.121,41 € et la MBI/2020 EXTRAORDINAIRE totalise des recettes et dépenses pour un montant de 6.406.816,55 €.

57.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Conseil de l'Action sociale du 27 mai 2020 - Transmission d'un dossier - Tutelle spéciale d'approbation - Décision - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il y a lieu d'approuver la décision du CAS du 27 mai 2020 qui octroie un congé parental « corona » au personnel statutaire du CPAS de Verviers.

58.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance pour prêt de matériel à des organismes publics ou privés ou aux particuliers - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Modifications - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal de modifier le règlement-redevance en élargissant le nombre de catégories de demandeurs susceptibles de bénéficier de la gratuité octroyée par le Collège communal. Des exonérations de la redevance peuvent être accordées aux ASBL, clubs sportifs, comités de quartiers, fabriques d'églises, mouvements de jeunesse ainsi qu'aux manifestations à but philanthropique. Cet élargissement est une réponse aux difficultés éprouvées par de nombreux organisateurs d'événements à la suite de la crise sanitaire lié au coronavirus. Dans la version précédente du règlement, le Conseil communal autorisait le Collège communal à octroyer 50 gratuités par année. En tenant compte des possibilités matérielles et humaines forcément limitées de mise à disposition du matériel, le Conseil communal est appelé à supprimer le quota précité.

59.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Crise sanitaire du Coronavirus - Mesures de relance économique - Exonération pour la totalité de l'exercice 2020 de la taxe sur les débits de boissons, de la taxe sur le colportage et de la redevance sur le placement des terrasses, tables, chaises, ... - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal de décider de ne pas appliquer pour l'exercice 2020 les règlements relatifs à deux taxes (débits de boissons et colportage) et à la redevance sur les terrasses de café. Il s'agit d'une extension des mesures fiscales de soutien qui avaient été prises précédemment et qui étaient limitées à la seule période de fermeture obligatoire.

60.- DIRECTION FINANCIERE - 2ème pilier de pension - Règlement d'assurance-groupe, règlement relatif aux participations bénéficiaires, règlement-cadre du 2ème pilier de pension – Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

En réponse à notre adhésion au marché groupé d'assurance pension Belfius Insurances S.A -Ethias, nous avons reçu:

- *Le courrier de demande d'approbation des règlements qui nous informe également que notre dossier sera suivi administrativement par Belfius Insurances S.A. ;*
- *Le règlement d'assurance-groupe et le règlement relatif aux participations bénéficiaires (qui est une annexe technique du premier règlement) ;*
- *Le règlement-cadre du 2ème pilier de pension.*
- *Le règlement d'assurance-groupe est un accord entre l'administration et les coassureurs Belfius Insurances S.A. et Ethias qui décrit l'exécution du règlement-pension. Ce document a déjà fait l'objet d'un accord du comité de surveillance créé dans le cadre de notre assurance-groupe et composé de représentants des employeurs et des travailleurs.*

Ce règlement doit être transmis au comité de concertation de base et à notre Conseil communal pour approbation.

Il n'y a pas de remarques particulières à notre niveau.

Le règlement-cadre du 2ème pilier de pension est le règlement octroyant les avantages en matière de second pilier de pension au personnel communal. Il diffère quelque peu du règlement déjà approuvé par le Conseil communal. En effet, contrairement à ce que nous pensions, ce règlement doit être rigoureusement identique entre les administrations adhérant à ce marché, seul le taux de contribution peut être modifié.

Outre des changements de formes, le règlement proposé diffère du précédent en ces points:

- *Il est ajouté dans les cas de sortie, le transfert d'un travailleur vers une autre institution qui ne serait pas affiliée à cette assurance groupe, et plus généralement aux travailleurs ne répondant plus aux conditions du règlement;*
- *Nous avons ajouté à l'article 4.1 que "le taux des allocations de pensions annuelles versées par l'administration locale pourra être revu à la baisse si celles-ci ne donnent plus de droits supplémentaires aux affiliés, notamment en cas de plafonnement des pensions". Nous anticipions ainsi des éventuels changements législatifs. Cet élément n'existe pas dans le nouveau règlement. Le cas échéant, il faudra dénoncer le règlement actuel si celui-ci devient inefficace dans le futur.*
- *L'ancien article 5.2 prévoyait que "les affiliés qui restent en service auprès de l'Organisateur après la date normale de retraite continuent de constituer des droits de pension". Cette phrase n'est cependant plus conforme à la modification de l'article 13 §3 de la loi sur les pensions complémentaires qui stipule "Ne bénéficie toutefois pas de l'engagement de pension ni de l'engagement de solidarité lié à l'engagement de pension, le travailleur pensionné, qui exerce une activité professionnelle.". L'article 5.2 est donc modifié dans ce sens.*

61.- ANIMATION - Gestion des prêts de matériel - Règlement d'administration intérieure - Modification - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

En séance du 18 juin 2020, le Collège communal a décidé de modifier la décision qui avait été approuvée par le Conseil communal du 25 novembre 2019 de rendre le prêt de matériel payant et de revenir à la gratuité, considérant qu'en raison du COVID 19, le milieu associatif devait être soutenu financièrement.

Nous soumettons dès lors, le règlement d'administration intérieure relatif au prêt de matériel modifié, à l'adoption de votre Assemblée.

62.- PLAN DE PREVENTION - "Eté Solidaire, je suis partenaire" - Edition 2020 - Convention de partenariat avec L'A.S.B.L. Options (A.M.O. Oxyjeunes) - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin

Suite à la décision n° 0890 du Collège du 03 mars 2020, marquant son accord de principe sur l'organisation du projet « Eté solidaire je suis partenaire », du 06 au 17 juillet, par le Plan de Prévention, en collaboration avec l' A.M.O. Oxyjeunes (A.S.B.L. Options), sous réserve d'obtention des subsides et suite à sa décision n°2045, une convention de partenariat est établie avec L'A.S.B.L. Options (A.M.O. Oxyjeunes).

MME BELLY

63.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside sous forme d'argent à la M.J. de Hodimont - Projets "Chemin de vie" - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

La MJ de Hodimont sollicite une subvention pour financer deux camps qui se dérouleront cet été en haute montagne dans les Alpes du Sud.

Ce projet s'inscrit dans la perspective d'émancipation et de responsabilisation du jeune où celui-ci est amené à découvrir le monde, les autres, à négocier un projet commun et devenir ainsi un groupe " porteur de sens".

Ce soutien financier permettrait à la MJ de couvrir de nombreux frais liés à l'achat de matériel, des frais de déplacements, de l'intendance, de la location d'infrastructures, des frais de nourriture....Le budget global étant estimé à 6.000€.

Mme l'Echevine de la Jeunesse propose un soutien à hauteur de 1.000€.

64.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside sous forme d'argent à la M.J. des Récollets - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

La Maison des Jeunes des Récollets sollicite une aide financière pour emmener des jeunes à la découverte de la moyenne montagne, au Queyras (partenariat avec l'AMO le Cap et la MJ de Hodimont) et plus particulièrement pour s'équiper en matériel qui peut servir dans le cadre de ces camps mais également dans le cadre des activités développées tout au long de l'année.

Le budget total d'investissement s'élève à 1.166€

L'échevine du département propose d'attribuer un subside de 500€

M. LUKOKI

65.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Pop-up store - Règlement - Adoption - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Dans le cadre de la Politique des Grandes Villes, le service s'est vu allouer un budget de 7.500 € afin d'aménager un pop-up store.

Pour rappel, la cellule qui a été choisie pour lancer l'appel à projets du pop-up store est celle de l'ancienne confiserie du Grand Bazar. Celle-ci est actuellement en cours de rénovation.

Ce pop-up store sera mis à disposition des candidats-commerçants qui souhaiteraient expérimenter, à moindres frais, pendant 3 mois, leur concept en conditions réelles.

A cette fin, le service a rédigé un règlement ainsi que l'appel à candidatures en vue de sélectionner les candidats-commerçants. Il revient à votre Collège d'approuver ce règlement et de le soumettre pour adoption au Conseil communal.

66.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Convention relative à l'octroi d'un subside sous forme d'argent - A.S.B.L. "Verviers Ambitions" - Modification - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

La convention liant l'A.S.B.L. Verviers Ambitions à la Ville étant venue à échéance le 31 décembre 2019, il vous est proposé de valider le projet de nouvelle convention ainsi que son annexe I. Le projet de convention et son annexe I seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil communal. Pour information, cette convention aura une durée limitée au 31 décembre 2025. Afin d'amener plus de clarté dans les missions confiées à la Gestion Centre-ville, une annexe I a été rédigée. Cette dernière concerne uniquement les missions spécifiques au service des Affaires économiques, des missions telles que :

- *La distribution de flyers ;*
- *Le soutien lors d'événements ;*
- *La gestion des compteurs de flux piétons ;*
- *La réalisation, une fois par an, d'une enquête spécifique auprès des chalands et/ou des commerçants ;*
- *La transmission trimestrielle d'un compte-rendu détaillant les produits (ex. : chèques-commerces) vendus par l'A.S.B.L. pour le compte de la Ville ;*
- *L'information et l'implication, sans délai, de l'Echevin des Affaires Economiques dans toutes les demandes ou initiatives afférentes à ses compétences scabinales, qu'elle pourrait être amenée à recevoir ou développer (investisseurs, futurs commerçants, etc.) ;*

67.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Verviers Ambitions, A.S.B.L. - Vice-présidence - Désignation d'un nouveau vice-président en remplacement d'un membre démissionnaire.

En sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil communal désignait les 15 représentants de la Ville à l'Assemblée générale de l'asbl "Verviers Ambitions" ainsi qu'à son Conseil d'administration. Parmi ceux-ci, Monsieur l'Echevin Maxime était également désigné en tant que Vice-Président de l'asbl.

Suite aux changements de compétences au sein du Collège en septembre 2019, Monsieur l'Echevin DEGEY fait part de son souhait de ne plus assumer la fonction de Vice-Président de l'asbl mais de continuer à y siéger en tant qu'administrateur.

Par conséquent, il appartient au Collège de soumettre au Conseil communal une proposition de candidature parmi les administrateurs ayant été élus pour représenter la Ville.

68.- F.C. ENTENTE STEMBERTOISE, A.S.B.L. - Octroi d'un subside numéraire - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Concomitamment au dossier relatif au bail à conclure entre la Ville et l'ASBL FC Entente

Stembertoise pour l'occupation du terrain de football sis rue du Panorama à Stembert et

présenté séparément au cours de cette séance, le conseil communal doit se prononcer sur

l'octroi d'un subside numéraire en faveur de ladite ASBL pour la prise en charge annuelle

des consommations d'électricité pour l'éclairage du terrain de sport. Cette subvention

s'élève à 5.000€ TVAC.

MME LA BOURGMESTRE

69.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

1808 A. ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Plan d'entreprise 2020-2024 - Courrier du C.R.A.C.;

- 1885 B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental;
- 1956 A. HOLDING COMMUNAL, S.A. en liquidation - Assemblée générale du 24 juin 2020 - Ordre du jour - Comptes pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019 - Rapport de contrôle du commissaire pour 2019 - Approbation;
- 2027 B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction de moitié de la carrière professionnelle d'un ouvrier qualifié, dans le cadre de l'assistance médicale - Prolongation;
- 2060 A. INTERCOMMUNALES - INTRADEL, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion 2019 - Comptes annuels 2019 - Affectation du résultat - Décharge aux Administrateurs et au Commissaire - Participations-Lixhe Compost : Rapport de rémunération - Participations-Lixhe Compost : comptes annuels 2019 - Participations-Lixhe Compost : Affectation du résultat - Participations-Lixhe compost : Décharge aux Administrateurs et au Commissaire - Approbation - Retrait du dossier de l'ordre du jour du Conseil communal;
- 2061 A. INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2020 - Ordre du jour - PV de l'AG du 19 décembre 2019 - Rémunération des organes de gestion - Formation des Administrateurs - Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations - Comptes annuels de l'exercice 2019 : Rapport d'activité, Rapport de gestion, Bilan, Compte de résultat et annexe, Affectation du résultat, Rapport spécifique aux participations financières, Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction, Rapport du Commissaire - Plan stratégique - Souscription au capital C2 - Décharge au Commissaire-réviseur et aux Administrateurs - Approbation - Retrait du dossier de l'ordre du jour du Conseil communal;
- 2062 A. INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport d'activités 2019 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan - Compte de résultats et annexes au 31 décembre 2019 - Rapport de rémunération 2019 - Décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Procès-verbal - Approbation - Retrait du dossier de l'ordre du jour du Conseil communal;
- 2064 A. LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Assemblée générale du 17 juin 2020 - Ordre du jour - Vérification des présences - Désignation du bureau et des scrutateurs - Procès-verbaux des AG des 12 juin et 16 septembre 2019 - Rapport de gestion 2019 - Rapport de rémunération - Modification des émoluments des Président et Vice-Président - Comptes annuels 2019 - Rapport du Commissaire-Réviseur - Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur - Délégation de publication au Moniteur belge au Directeur-gérant - Prise d'acte;
- 2150 A. ETHIAS Co, S.C.R.L. - Assemblée générale de juin 2020 - Ordre du jour - Rapport du Conseil d'administration - Comptes annuels 2019 et affectation du résultat - Décharge aux administrateurs et au commissaire - Mandat du commissaire - Prise d'acte;
- 2214 B. EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une ouvrière (surveillante de gardiennat);
- 2215 B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental;
- 2216 B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un dixième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental;

- 2221 *B. CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 mars 2020;*
- 2227 *A. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Administration générale - Listes des décisions du Conseil de l'Action sociale du 25 mars 2020 - Arrêt du Gouverneur de Province - Prise d'acte;*
- 2282 *A. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS - Présentation des activités au Conseil communal du 29 juin 2020 - Modalités.*